



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE  
PROGRAMMATION 2022  
FICHE BILAN**

<b>Nom du porteur</b>	Ville : <b>CHENNEVIERES-SUR-MARNE</b> Service : <b>CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL</b>
<b>Adresse</b>	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
<b>Territoire du projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PASSE TON CAP COUTURE !</b>
<b>Pilier</b>	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique et emploi
<b>Dates auxquelles s'est déroulée l'action</b>	Début de la 1 <sup>ère</sup> session : 02/01/2021 au 08/01/2022 Début de la 2 <sup>ème</sup> session : 22/01/2022 au 23/04/2022 Epreuve CAP en candidat libre : mai et juin 2022
<b>Lieu(x) de réalisation de l'action</b> (structure, quartier...)	<b><u>Lieu ressource pour les bénéficiaires :</u></b> Centre municipal la Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais - 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE  <b><u>Lieu de la formation :</u></b> Centre socioculturel ESCALE - Quartier des Hautes-Noues 2 Place Charles Trenet/Boulevard de Friedberg 94 350 Villiers-sur-Marne

<p><b>Public effectivement touché</b> (Rappeler le public initialement visé)</p>	<p>- <b>Public initialement visé :</b> 5 femmes issues du quartier prioritaire de la politique Ville du Bois l'Abbé de Chennevières.</p> <p>- <b>Public effectivement touché :</b> 4 candidates sont allées au bout de l'action. Deux d'entre elles se sont inscrites en candidat libre au CAP couture « métier de la mode ».</p> <p>- <b>Nombre de personnes bénéficiaires :</b> 4 personnes issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé ont bénéficié de la formation.</p> <p>- <b>Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :</b></p> <table border="1" data-bbox="703 734 1492 1030"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-5 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6-15 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>16-17 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>18-25 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>26-64 ans</td> <td></td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>65 ans et plus</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>4</b></td> <td><b>4</b></td> </tr> </tbody> </table>	Age	Hommes	Femmes	Total	0-5 ans				6-15 ans				16-17 ans				18-25 ans				26-64 ans		4	4	65 ans et plus				<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
Age	Hommes	Femmes	Total																														
0-5 ans																																	
6-15 ans																																	
16-17 ans																																	
18-25 ans																																	
26-64 ans		4	4																														
65 ans et plus																																	
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>4</b>																														
<p><b>Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés</b></p>	<p><b>Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?</b></p> <p>Oui, les objectifs de l'action ont été atteints, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'insertion professionnelle des femmes issues du quartier prioritaire de la politique de la Ville de Chennevières, via les métiers de la couture et de la mode.</li> <li>2. Favoriser la cohésion sociale à travers un atelier collectif.</li> <li>3. Valoriser et consolider l'estime de soi par la création.</li> </ol>																																
<p><b>Difficultés rencontrées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque d'assiduité correspondant à 5 jours d'absences sur l'ensemble de la formation pour 3 d'entre elles. Le responsable de la formation a alerté sur les difficultés que cela engendrait sur le groupe pour la suite de la formation.</li> <li>- Une des candidates avait certes un niveau de couture mais ne maîtrisait pas la langue française. Elle ne s'est donc pas inscrite en candidat libre au CAP Couture et a donc uniquement préféré poursuivre les cours.</li> <li>- Difficulté de mettre en place des créneaux de soutien au mois d'avril-mai, suite au retard pris par les élèves non assidues.</li> </ul>																																

<p><b>Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?</b></p>	<p>Non</p>
<p><b>Description précise de l'action et de sa mise en œuvre</b></p>	<p><b><u>Juin 2021</u></b> : Echange avec le responsable des « ateliers d'Alix » pour le partenariat au centre socioculturel l'Escale de Villiers-sur-Marne. Recherche de 5 candidates qui pourraient intégrer la formation.</p> <p><b><u>Septembre 2021</u></b> : Entretien avec les candidates au Centre municipal la Colline.</p> <p><b><u>Mi-octobre 2021</u></b> : Inscription des élèves à la maison des examens.</p> <p><b><u>Octobre à décembre 2021</u></b> : 45 heures de formation, un samedi sur deux, hors vacances scolaires. Un jour d'atelier équivaut à 7h de cours. Les ateliers ont eu lieu au centre socioculturel « Escale » à Villiers-sur-Marne.</p> <p><b><u>Janvier à mai 2022</u></b> : 45 heures de formation. Durant les ateliers, les élèves ont appris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À réaliser différentes pièces d'un vêtement ;</li> <li>- À créer et modifier des patrons. Déchiffrer les symboles présents sur celui-ci ;</li> <li>- Les différents types de tissus et leurs composants ;</li> <li>- Le réglage et l'utilisation des machines à coudre ;</li> <li>- À prendre les mesures d'une personne.</li> </ul> <p><b><u>Avril à mai 2022</u></b> : Cours de couture au Centre municipal la Colline proposés bénévolement par la candidate ayant obtenu son diplôme l'année précédente (via cette action). Mise en situation sur les bases de l'examen passée en 2021 « réalisation d'un vêtement à partir d'un patron et une gamme de montage ».</p> <p><b><u>Mai 2022</u></b> : Cours de soutien (matières générales) effectués au Centre municipal la Colline par le prestataire des cours de français. Examens oraux des matières générales.</p> <p><b><u>Juin 2022</u></b> : Examens écrits des matières générales et examens pratique sur la couture.</p>

	<p><b>Moyens mis en œuvre :</b>  <b>Moyens matériels :</b>  Machines à coudre, industrielle, surjeteuse et machine presse à chaud.  Salle municipale.</p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <table border="1" data-bbox="703 398 1513 1144"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de personnes</th> <th>Nombre en ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3"><b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b></td> </tr> <tr> <td>Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)</td> <td>4</td> <td>0,03</td> </tr> <tr> <td>Adultes-Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Postes Fonjep</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres emplois aidés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires ou stagiaires indemnisés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition "payante"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b></td> </tr> <tr> <td>Bénévoles</td> <td>1</td> <td>0,006</td> </tr> <tr> <td>Volontaires en service civique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « gratuite »</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de personnes	Nombre en ETP	<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>			Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0,03	Adultes-Relais			Postes Fonjep			Autres emplois aidés			Volontaires ou stagiaires indemnisés			Personnel mis à disposition "payante"			<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>			Bénévoles	1	0,006	Volontaires en service civique			Personnel mis à disposition « gratuite »		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP																																			
<b>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</b>																																					
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0,03																																			
Adultes-Relais																																					
Postes Fonjep																																					
Autres emplois aidés																																					
Volontaires ou stagiaires indemnisés																																					
Personnel mis à disposition "payante"																																					
<b>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</b>																																					
Bénévoles	1	0,006																																			
Volontaires en service civique																																					
Personnel mis à disposition « gratuite »																																					
<p><b>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</b></p>	<p>Taux de présence à la formation ;  Taux de présentation au diplôme ;  Taux de réussite au diplôme.</p>																																				
<p><b>Financement de l'action</b></p>	<p><b>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</b>  Oui.</p> <p><b>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</b>  170 € par personne :  - 150 € par personne (soit le financement de la première session de formation de janvier à avril 2022) ;  - 20 € par personne (soit l'adhésion à l'association « Les Ateliers d'Alix » pour 2021).</p>																																				

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Agent/Fonction	Nbre heures	Salaires
Animateur Socioculturel	25h	424 €
Animatrice Socioculturelle	2h	37 €
Coordinatrice	15h	303 €
Responsable du centre social	10h	235 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 h</b>	<b>999 €</b>

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

L'écart entre le budget prévisionnel (2 466 €) et le budget final (1 599 €) s'explique d'une part, du fait que les Ateliers d'Alix nous ont facturé qu'une seule des 2 sessions de formation. D'autre part, il y a eu 4 et non 5 participantes.

- Coût de la formation : 750 euros (soit 150 euros par personne).
- Adhésion à l'association : 100 euros (soit 20 euros par bénéficiaire).

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (*Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables*).

Bénévolat :

Mme AZZI Naima = 10h soit 113 €.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Aucune.

Le 19/01/2023,

**Mickaël ASSOUS**

Conseiller Municipal de Chennevières-sur-Marne

Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire